

Commission départementale d'aménagement commercial
du 12 janvier 2016 à 14H30

Selon l'article R 752-14 du code de commerce, la commission entend le demandeur Elle peut également entendre, à son initiative ou sur demande écrite au secrétariat de la commission, toute personne dont l'avis présente un intérêt pour l'examen de la demande dont elle est saisie.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous :

14H30 - Dossier 183 A, déposé par SAS PJMB

Commune : PONTCHARRA

Projet : consultation pour avis de la ville de Pontcharra sur la demande de permis de construire n°0383141520023 déposé le 5 novembre 2015, portant sur une demande d'extension d'un ensemble commercial par la création d'une parapharmacie de 370 m² de surface de vente, avenue de la Gare sur la commune de Pontcharra

15H00 - Dossier 184 A, déposé par SA CHARANDIS

Commune : VOREPPE

Projet : consultation pour avis de la ville de Voreppe sur la demande de permis de construire n° 0385651510027 déposé le 20 novembre 2015, portant sur une demande de création d'un magasin à dominante alimentaire à l enseigne "Super U" de 2 500 m² de surface de vente et d'un Drive accolé au Super U et comportant 3 pistes d'enlèvement des marchandises, avenue du 11 novembre sur la commune de VOREPPE

15H30 - Dossier 185 A, déposé par SAS DUPARC ET GESLIN

Commune : CROLLES

Projet : consultation pour avis de la ville de Crolles sur la demande de permis de construire n° 0381401510022 déposé le 20 novembre 2015, portant sur une demande de création d'un ensemble commercial de 4 885 m² de surface de vente comportant un magasin à prédominance alimentaire à l enseigne 3Carrefour Market3 de 2 900 m² et de 3 cellules commerciales de 1 985 m², respectivement de 356 m², 810 m² et 810 m² spécialisées en équipement de la maison, équipement de la personne, avenue Ambroise Croizat sur la commune de Crolles